



CONCOURS PHOT'EAU DE GUYANE

Du 30 mai au 26 juin 2016

Partagez vos plus beaux clichés mettant en avant l'eau de Guyane : ses différents états, ses usages ou encore les milieux naturels aquatiques.

REGLEMENT

CONCOURS PHOT'EAU DE GUYANE Du 30 mai au 26 juin 2016 inclus

Prenez votre plus beau cliché mettant en valeur l'eau™ de Guyane

Partagez votre photo sur la page Facebook [#PhotEauDeGuyane](#)!

1^{er} Prix : Brevé projecteur de poche
2^e Prix : Samsung Galaxy S4 mini
3^e Prix : Apple Air
Prix jeune : Clavier
Prix du public : Caméra sport

Concours organisé par la DEAL Guyane
Règlement complet téléchargeable sur www.guyane.developpementdurable.gpsn.fr/

Comité de Bassin de Guyane

10 ans
SEMAINE EUROPÉENNE DE L'ÉCO-CITIZEN D'ORABLE 14 Mai - 5 Juin

Le présent règlement est communiqué en vertu de l'article 10 de la loi n° 2005-105 du 12 février 2005 relative à l'accès à l'information. Toute réclamation, contestation ou recours doit être adressé à l'organisateur du concours. Les décisions de l'organisateur sont définitives. Le concours est ouvert à tous les citoyens résidant en Guyane.

PARTICIPATION GRATUITE

La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées. Pour toute question au sujet du concours, contactez-nous en P.V. sur la page [PhotEauDeGuyane](#)



CALENDRIER

inclus : ouverture du concours ;

Du 27 juin au 03 juillet 2016 : délibération du jury ;

Du 04 au 10 juillet 2016 : remise des prix et vernissage de l'exposition des photos finalistes ;

GENERALITES

La DEAL Guyane, située Impasse Buzaré CS 76003 97306 Cayenne cedex, organise un concours photographique dénommé « Concours Phot'Eau de Guyane », du 30 mai au 26 juin 2016 inclus.

Le concours est ouvert à toute personne, résidant en Guyane, à l'exception des membres du jury et de leur foyer (même nom, même adresse). Toute personne mineure, participant au concours de photo, est réputée participer sous le contrôle et ou avec le consentement de ses parents ou du(es) titulaire(s) de l'autorité parentale, ou à défaut de son(es) tuteur(s) légaux. Elle ne pourra participer qu'à la catégorie « moins de 18 ans » du concours.

La participation est gratuite.

Le thème du concours est le suivant : « L'eau en Guyane ».

INDICATION SUPPLEMENTAIRE

Dans le cadre des 20 ans du Comité de Bassin et des 10 ans de l'Office de l'Eau, la DEAL Guyane organise un concours photographique sur l'eau en Guyane. Partagez vos plus beaux clichés sur les différents états de l'eau, les usages de l'eau ou encore les milieux naturels aquatiques.

Le participant soumettra UNE SEULE photographie.

Le participant concourt via la [page Facebook dédiée PhotEaudeGuyane](#) jusqu'au 26 juin 2016 inclus.

Pour qu'une participation soit reconnue valide, le participant doit soumettre :

- Une photographie répondant aux critères énoncés ci-dessous,
- Un titre (50 caractères maximum) et un lieu associés à la photographie,
- Ses prénom et nom (pas de pseudonymes).

La langue du concours est le français.

CRITERES

Le thème implique que les photographies soumises aient été prises en Guyane.



Les photographies soumises :

- devront avoir une extension de type .jpg ou .jpeg.
- pourront être en noir et blanc ou en couleur,
- ne pourront pas avoir déjà été primées dans un concours photographique en Guyane ou ailleurs

Les participants pourront effectuer des retouches mineures à l'image pour autant que la photographie soumise soit une représentation fidèle à la scène originale. La photographie originale devra être disponible à tout moment pour l'entité organisatrice et le jury.

La photographie devra également pouvoir être fournie avec une définition égale ou supérieure à 5900x3900 pixels en 100 dpi.

Le participant reconnaît :

- être l'auteur de la photographie soumise,
- être l'unique propriétaire des droits de la photographie soumise,
- que la photographie soumise n'ait pas été déjà primée dans un concours photographique,
- ne pas être photographe professionnel (i.e. + de 50% des revenus issus de l'activité photographique).

Une attention toute particulière est demandée aux participants lorsqu'il s'agit de photographies de portrait. Il en va de la responsabilité du photographe de demander la permission de la personne photographiée.

Les organisateurs se réservent le droit de ne pas pré-sélectionner une image, sans en justifier les raisons.

En prenant part au concours, les participants autorisent la DEAL Guyane à publier et exposer les photographies soumises sur tout type de support ainsi que toute autre déclinaison dans le cadre de la promotion du concours photographique.

Le concours n'est pas géré ou parrainé par Facebook, mais par la DEAL Guyane. Les informations communiquées par les participants sont fournies à la DEAL Guyane et non à Facebook. Ces données sont considérées comme confidentielles : elles ne seront utilisées que dans le cadre de ce concours et pas pour du démarchage promotionnel ni soumises à un tiers.

RECOMPENSES

Les photographies seront évaluées selon des critères de cohérence avec le thème du Concours, d'originalité et sur leur valeur artistique et technique.

Le jury composé d'un photographe professionnel et de représentants de la DEAL Guyane, du Comité de Bassin et de l'Office de l'eau distinguera 12 clichés - 3 dans chaque catégorie : « les états de l'eau », « les usages de l'eau », « les milieux naturels », et 3 photographies réalisées par des moins de 18 ans -. Quatre photographies seront primées.



Toutes les photographies inscrites au concours sont également soumises au vote du public sur la base du nombre de "J'aime" enregistré sur la plateforme Facebook. La photo recevant le plus important nombre de "J'aime", remportera le "Prix du public".

Les gagnant(e)s seront avisé(e)s personnellement (email, MP Facebook et/ou téléphone). Ils remporteront :

- 1^{er} prix : Projecteur de poche PicoPix PPX3414/EU d'une valeur de 399 €
- 2^e prix : Tablette Galaxy Tab4 8G blanche d'une valeur de 170 €
- 3^e prix : GUYA BOX Sports et Loisirs, d'une valeur de 39,90 €
- Prix Jeune (moins de 18 ans) : Ultra drone radiocommandé X 15.0 Hornet d'une valeur de 99 €
- Prix du public 👍 : XTREME SPORT CAMS EGO Blue Series 1080

L'intégralité des prix seront acceptés tels qu'ils sont annoncés dans ce règlement. Ils ne pourront être ni échangés, ni repris, ni faire l'objet d'une contrepartie financière ou d'un équivalent financier du prix.

Les personnes, dont les photographies auront été distinguées (jury, public), verront leur photographie exposée dans divers lieux en Guyane.

La publication et l'exposition des clichés ne donnera lieu à aucun versement de droit d'auteur ni à une rétribution quelconque.

Les décisions quant aux photographies primées sont du seul ressort du jury désigné et ne feront l'objet d'aucun courrier et d'aucune justification.

La participation au concours implique le plein accord des participants aux conditions précitées. Pour toute question au sujet du concours, contactez-nous en P.V. sur [la page PhotEaudeGuyane](#)